

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2016

---

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3519)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par  
Mme Pochon, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou vice-présidents des conseils consulaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément à la position prise par l'Assemblée nationale en première lecture, cet amendement supprime les vice-présidents de conseil consulaire de la liste des élus habilités à présenter un candidat à l'élection présidentielle.